



Championnat Interdépartemental par ZID et Phase qualificative Interdépartementale du Championnat de France Jeunes individuel des Hauts de France 2025 - 2026

Préambule

Le présent règlement se conforme aux [règlements FFE du Championnat de France Jeunes J01](#)

Le Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes, qui fait également office de Championnat Interdépartemental attribuant les titres régionaux, est ouverte aux licenciés français, ainsi qu'aux étrangers scolarisés et licenciés en France. Dans ce deuxième cas, la licence doit être prise auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

Le Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes individuelle des Hauts de France est gratuite et se déroule par zone interdépartementale (ZID). Si l'une des deux ZID est dans l'incapacité d'accueillir cette phase, la Ligue organisera la **phase Interdépartementale par Zid du Championnat de France Jeunes** sur un seul et même lieu. Dans ce cas, les tournois regrouperont les deux ZID mais chacune d'elles gardera ses quotas de qualifiés.

La Ligue des Hauts de France est divisée en 2 ZID, chacune reprenant les contours des anciennes régions : ZID HDF NORD - PAS-DE-CALAIS : départements 59 et 62
ZID HDF PICARDE : départements 02 ; 60 et 80

Dans ce règlement les termes « joueur » et « il », lorsque cet article fait référence à une personne, s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

Article 1. Critère de participation et licence

Le Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous joueurs de catégories U8 à U20 (Petits-Poussins à Juniors) de la Ligue des Hauts de France qualifiés à l'issue des différentes phases départementales du Championnats de France Jeunes. Les catégories U18 et U20 ne sont pas concernées par les qualifications au championnat national jeunes, mais les titres régionaux sont en jeu.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points aux phases Départementales du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE, et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie, si l'effectif de participants le permet.



Les championnes et champions de Ligue de la saison 2024-2025 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale par Zid du Championnat de France Jeunes 2025-2026.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

Les joueurs doivent être obligatoirement titulaires d'une Licence A pour toutes les catégories.

Qualifications supplémentaires :

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les CDJE au moins une semaine avant, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires.

Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, championnats internationaux etc.).

Les qualifiés d'office pour les Championnats de France Jeunes peuvent participer au **Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes**

Dates et Lieu du Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes 2025 – 2026 : du samedi 20 au lundi 22 décembre 2025

Pour la Zid Nord – Pas-de-Calais :

Complexe sportif Léo Lagrange

Rue des Anges 59200 Tourcoing

Pour la Zid Picardie :

Lycée Robert Schuman

10 Route d'Ugny 02300 Chauny

Article 2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE, en vigueur à la date du Championnat, et sont applicables à toutes les parties.



Les appariements se font :

- soit au « système Suisse » (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) ;
- soit au « système Toutes Rondes », selon les « Tables de Berger », si le nombre de participants d'une catégorie n'est pas suffisant.

Sont appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1^{er} jour de la compétition avant l'heure indiquée. Tout joueur retardataire sera apparié à la 2^{ème} ronde.

Article 3. Cadences

Grandes catégories : U12 à U20 et Open Parallèle A

La cadence est de 50 minutes + 10 secondes par coup.

La notation est obligatoire pour chaque joueur jusqu'à ce qu'il reste moins de 5 minutes à sa pendule et les parties comptent pour le classement Elo FIDE (pour les parties où les deux joueurs sont classés en dessous de 1800).

Petites catégories : U8 - U10 et Open Parallèle B

La cadence est de 30 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.

Il est fait application de l'article A5 de l'Annexe A des parties en cadence rapide.

La notation sera obligatoire pour tous au Championnat de France Jeunes.

Article 4. Tournois

Les joueurs sont répartis dans 6 tournois mixtes :

- U8 (PPO) - U10 (POU) - U12 (PUP) - U14 (BEN) - U16 (MIN) – [U18 (CAD) et U20 (JUN)]

Les tournois U18 et U20 sont regroupés en un seul tournoi.

Deux Open parallèles (facultatifs) sont organisés : Open A pour les joueurs et joueuses de U12 à U16 ; Open B pour les joueurs et joueuses des catégories U8 et U10. Priorité est donnée aux joueurs et joueuses ayant participé aux phases départementales qui ne sont pas qualifiés, en fonction des places disponibles, les Opens parallèles sont également ouverts aux jeunes de U8 à U16, licenciés A dans un club du Nord ou du Pas-de-Calais, d'une part ou dans un club de l'Aisne, de l'Oise ou de la Somme, d'autre part.

Les Open parallèles se jouent à la même cadence, aux mêmes dates et mêmes horaires que les tournois U12 à U20, d'une part et U8 et U10, d'autre part.



Article 5. Horaires prévisionnels

Tournois U12 (PUP) à U20 (JUN) ET Open parallèle A (U12 à U16)	Tournois U8 (PPO) et U10 (POU) ET Open parallèle B (U8 et U10)
1ère journée Samedi 20 décembre 2025 Pointage des licences de 13h00 à 13h30 Ronde 1 : de 14 h 00 à 16 h 15, Ronde 2 : 15 minutes après la fin de la ronde 1	
2ème journée Dimanche 21 décembre 2025 Ronde 3 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 4 : de 13 h 00 à 15 h 15, Ronde 5 : 15 minutes après la fin de ronde 4,	1ère journée Dimanche 21 décembre 2025 Pointage des licences de 8h45 à 09h15 Ronde 1 : de 09 h 30 à 10 h 45, Ronde 2 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 3 : de 13 h 00 à 14 h 15, Ronde 4 : 15 minutes après la fin de la ronde 3
3ème journée Lundi 22 décembre 2025 Ronde 6 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 7 : de 13 h 00 à 15 h 15.	2ème journée Lundi 22 décembre 2025 Ronde 5 : de 09 h 30 à 10 h 45 Ronde 6 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 7 : de 13 h 00 à 14 h 15,
Remise des prix lundi 22 décembre dès que possible à partir de 15h30	

Un joueur peut avoir jusqu'à **30 min** de retard au début de la partie. Au-delà, la partie est perdue par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 6. Titres régionaux

Les titres mixtes de Champion ou Championne et Vice-Champion ou Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID), sont respectivement attribués au 1er et au 2ème joueurs ou joueuses de chaque catégorie.

Les titres de Championne et Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID) sont respectivement attribués à la 1^{ère} et à la 2ème joueuses de chaque catégorie.



Deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion, Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

Seul un joueur qualifié d'office aux Championnats de France Jeunes peut bénéficier d'un sur-classement accordé par la Commission Jeunes de la Ligue. Dans ce cas, il participe donc au tournoi d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne et ne pourra prétendre qu'au titre de cette catégorie, sans qualification pour le championnat national dans cette catégorie surclassée.

Article 7. Les qualifiés pour les Championnats de France

Les quotas de qualifiés garçons et filles pour chaque catégorie sont calculés par la FFE, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année de la catégorie concernée et deuxième année de la catégorie précédente.

Lorsque, sur une des deux ZID, dans une catégorie, le quota de qualifiés par la FFE n'est pas atteint, les places vacantes peuvent être attribuées à l'autre ZID.

Pour les Championnats de France Jeunes 2026, les quotas par ZID sont indiqués en annexe.

Conformément à l'article 2.4 du règlement du Championnat de France Jeunes, à l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national (article 2.4).

Les joueurs et joueuses qui se qualifient pour le Championnat de France devront confirmer leur participation directement auprès de la FFE, dès ouverture des inscriptions et devront informer la Ligue en cas de désistement, afin que celle-ci puisse procéder aux éventuels repêchages dans les plus brefs délais.

Article 8. Classements

Le classement des qualifiés et des remplaçants pour les Championnats de France est établie sur la seule base de la grille américaine ou grille de Berger générée par le logiciel PAPI, sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre pour un tournoi au « système Suisse » :

- Le Buchholz Tronqué,
- Le Buchholz,
- La Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » :



- Le Sonneborn-Berger,
- Le Koya,
- La Confrontation Directe.

*Pour le calcul du **Buchholz** et **Sonneborn Berger** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*

Article 9. Choix des arbitres

L’arbitre principal, au moins AF02, est désigné par le Président de la Ligue, sur proposition du Directeur Régional de l’Arbitrage. Il constitue son équipe d’arbitres selon le nombre de participants.

Les arbitres officiant lors du **Championnat Interdépartemental par Zid et phase**

Interdépartementale du Championnat de France Jeunes doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l’ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences. Ils sont particulièrement attentifs, s’agissant d’une compétition recevant de très jeunes joueurs, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu ou le déroulement du Championnat.

Les parents et accompagnateurs sont autorisés à accéder à la zone de jeu, uniquement durant les 5 premières minutes. La zone de jeu est réservée aux joueurs, aux arbitres et à toute autre personne autorisée par l’arbitre principal. Les joueurs qui ont terminé leur partie doivent quitter la zone de jeu.

Article 10. Commission d’appel

Une commission d’appel est constituée au début du Championnat, sa composition est la suivante :

- L’arbitre principal* ou un représentant* qu’il aura désigné,
- Le Directeur* Régional des Jeunes ou son représentant,
- L’organisateur* ou son représentant,

* ces termes s’entendent aussi bien au masculin qu’au féminin.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question pouvant l’impliquer directement ou impliquer un joueur de son propre club.

Article 11. Règles sanitaires

Les Championnats se déroulent selon les règles sanitaires gouvernementales, préfectorales, locales et fédérales en vigueur aux dates auxquelles ils se disputent.

Règlement validé par la CTF le 28/11/2025

Le président de Ligue : Cédric LEROY

L’arbitre principal :